

L'INDIEN > ENTRE < DEUX MONDES

L'INDIEN D'AUJOURD'HUI

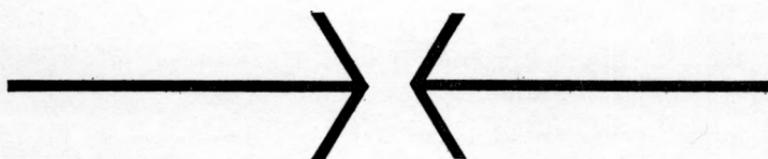
E78.C2  
C36314  
c.1

LIBRARY  
DEPT. OF INDIAN AFFAIRS  
AND NORTH IN DEVELOPMENT  
REC'D. JAN 30 1984 REÇU  
MINISTÈRE DES AFFAIRES INDiennes  
ET DU NORD CANADIEN  
BILBOUS 874



*James Sewid,  
propriétaire de trois  
senneurs à saumon*





## L'INDIEN D'AUJOURD'HUI

On a dit déjà que c'était une race agonisante . . .

Aujourd'hui, les Indiens sont le groupe ethnique dont la population augmente le plus rapidement au Canada; ils sont 200,000.

La plupart habitent les 2,200 réserves ou terres de la Couronne qui leur sont attribuées en exclusivité; 16 p. 100 habitent des collectivités non indiennes.

Les Indiens figurent sur des listes de «bandes». Il y a plus de 550 bandes au Canada.

On trouve des Indiens dans toutes les provinces, bien que près de la moitié d'entre eux habitent l'Ontario et la Colombie-Britannique.

Les Indiens diffèrent entre eux par leur histoire, leur culture et leur degré d'évolution.

A une époque très reculée, ils sont venus de l'Asie, franchissant par petits groupes le détroit de Béring pour passer en Alaska et rayonner de là sur tout le continent nord-américain.

A l'arrivée des Européens, il y avait environ 200,000 Indiens disséminés à travers le Canada. Ils occupaient des villages et erraient ici et là dans de vastes territoires de chasse.

Une aussi petite population répartie sur un aussi vaste territoire n'avait nul besoin d'un régime de propriété foncière individuelle. Mais lorsque les Européens entreprirent de coloniser le continent, au lieu de se contenter de l'explorer ou d'y faire le commerce, les intérêts du colon-cultivateur entrèrent en conflit avec ceux du chasseur indien. En conséquence, des

ententes échelonnées sur un grand nombre d'années intervinrent entre Indiens et non-Indiens et des réserves furent attribuées à perpétuité aux bandes indiennes.

La Direction des Affaires indiennes du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration voit à l'application de la Loi sur les Indiens. La politique du gouvernement vise à l'intégration éventuelle des Indiens dans le grand courant de la vie canadienne, tout en leur reconnaissant le droit de conserver leur identité culturelle.

La Direction s'occupe, entre autres choses, de l'instruction des enfants indiens, procure les services de bien-être social, aide les Indiens à se trouver du travail, accorde des subventions au logement, administre les fonds de fiducie provenant de la vente ou de la cession à bail de terres des réserves et aide les particuliers et les groupes à lancer des entreprises commerciales, par exemple dans le domaine de la pêche et de l'exploitation forestière. L'instruction des Indiens dans les Territoires du Nord-Ouest relève du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Ce sont les Services de santé des Indiens et du Nord, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, qui ont la responsabilité des services de santé.

Plusieurs expressions reviennent souvent dans la terminologie relative aux Indiens. En voici quelques-unes :

«BANDE» — Groupe d'Indiens qui ont des intérêts communs, soit fonciers, soit financiers, soit sur les deux plans à la fois, et qui, règle générale, sont historiquement liés à un village ou à une tribu. C'est l'unité de base de l'administration indienne. La bande la plus importante est celle des Six Nations près de Brantford (Ont.), qui compte environ 7,000 membres.

«RÉSERVE» — Etendue de terrain mise de côté pour l'usage et le bénéfice exclusifs des Indiens. Il y a 2,200 réserves au Canada. Elles ne sont pas toutes occupées. Certaines ne comptent que quelques acres d'étendue (en Colombie-Britannique, par exemple) tandis que la plus vaste a une superficie de 500 milles carrés. Dans l'Est, on trouve généralement une bande par réserve; dans l'Ouest, une bande peut occuper ou posséder plus d'une réserve. En Colombie-Britannique, par exemple, 195 bandes sont propriétaires de 1,619 réserves.

«AGENCE» — Unité administrative s'occupant d'une ou de plusieurs bandes. Ainsi, l'agence de Caughnawaga a la responsabilité d'une seule bande. Par contre, celle de New-Westminster compte 32 bandes et 82 réserves. Il y a 88 agences au Canada.

«SURINTENDANT» — Fonctionnaire qui dirige une agence; cependant, l'ancien titre «Agent des Indiens» est encore très répandu, bien qu'il soit employé à tort.

«CAISSES DE BANDE» — Fonds provenant des biens des Indiens. Au début de la colonisation, cet argent était obtenu grâce à la vente de terres des réserves. Aujourd'hui, les caisses sont alimentées principalement par la cession à bail de terres de la réserve, la vente de bois et de gravier et la cession de droits afférents au pétrole et au gaz. Certaines bandes disposent de plus d'un million de dollars; d'autres de quelques milliers et quelques-unes n'ont rien du tout. Dans le passé, certaines bandes ont choisi des réserves où l'on a découvert depuis de riches gisements de pétrole et de minéraux. D'autres ont préféré des réserves plus propices à la chasse et à la pêche. Les bandes peuvent affecter leur argent à toutes les fins qu'elles jugent utiles; routes, logement, canalisation d'eau et système d'égouts, salles communautaires, etc.

«CONSEIL DE BANDE» — Groupe d'Indiens choisis ou élus par les membres de la bande pour administrer les affaires de la bande. On peut les comparer aux conseils qui régissent les cantons ruraux.

«ÉMANCIPATION» — Expression employée quand un Indien renonce délibérément au statut que lui confère la loi sur les Indiens et cesse par le fait même d'avoir droit aux avantages et privilèges prévus par cette loi. Lorsqu'il quitte la bande, l'Indien en reçoit sa part. Durant l'année financière 1960-1961, 954 Indiens ont été émancipés; la plupart sont des femmes qui ont épousé des non-Indiens.

## **LA "QUESTION" INDIENNE**

Les Canadiens parlent parfois de la «question indienne» et beaucoup d'entre eux ne considèrent pas l'Indien comme un citoyen à part entière. Qu'est-ce donc que le «problème indien»?

En somme, il peut se résumer à ce que trop souvent l'Indien est un étranger dans notre société. Sa réserve est entourée de palissades psychologiques qui ont empêché tout contact social et économique étroit entre l'Indien et le monde extérieur.

La politique du gouvernement vise à aider l'Indien, coincé entre deux mondes, à s'adapter à une société plus vaste et plus complexe et à gagner sa vie au sein de cette société s'il le désire.

Mais de nombreux facteurs nuisent à l'adaptation de l'Indien au monde technique de ce milieu du vingtième siècle. On n'a pas toujours une idée très nette de ces facteurs.

Il y a d'abord l'attitude de l'Indien vis-à-vis de sa réserve. Pour lui, c'est son patelin — comme l'est la petite ville pour de nombreux Canadiens ruraux.

Et c'est plus que cela. C'est aussi un « refuge ». Beaucoup d'Indiens sont encore sous l'impression que l'Européen leur a arraché leurs terres et qu'en retour ils ont reçu bien peu de choses : une réserve, l'instruction gratuite, une petite rente, et parfois des armes pour la chasse. Beaucoup ont de la difficulté à comprendre que le passé est une époque révolue. Le Blanc voulait s'établir et cultiver le sol ; bien peu se souciaient, au fond, du sort réservé à l'Indien. Le système des réserves était, au début, une protection contre toute nouvelle exploitation. C'est ce qui explique le grand respect des Indiens pour les traités. Dans un monde en perpétuelle évolution, le traité est une garantie de stabilité.

La réserve est plus qu'une protection ; c'est un « chez soi ». Ainsi, pour l'Indien, elle incarne des idées qui lui tiennent à coeur. Certains, qui s'aventurent dans les villes pour y chercher du travail, voient dans la réserve un refuge où se replier s'ils se sentent dépaysés, désabusés ou incapables de s'adapter à la vie extérieure. D'autres Canadiens venant des régions rurales, qui se cherchent de l'emploi dans les grandes villes, ont souvent la même réaction.

Pour un nombre croissant d'Indiens, cependant, la réserve est un excellent tremplin qui leur permet d'atteindre les centres environnants et même des villes très éloignées, où ils décrocheront des emplois. C'est le cas, par exemple, des

Mohawks de Caughnawaga qui se spécialisent dans les hautes structures d'acier. Beaucoup habitent la ville de New-York, bien que leur travail les conduise un peu partout. Pourtant ces familles font de fréquentes visites à la réserve, près de Montréal, parce que, pour elles, ces visites, c'est le retour «chez soi».

Règle générale, cependant, l'Indien se heurte à de graves difficultés quand il cherche à gagner sa vie, à l'intérieur comme à l'extérieur de la réserve. Sans qu'il y ait de leur faute, le niveau scolaire moyen et la formation professionnelle des Indiens, partout au Canada, sont inférieurs aux normes nationales. Cependant, grâce aux efforts vigoureux du gouvernement fédéral dans le domaine de l'enseignement et de la formation, l'écart se rétrécit rapidement.

L'attitude traditionnelle de l'Indien devant la nécessité de gagner sa vie est souvent différente de celle du Blanc. Dans le passé, et c'est encore un peu vrai, il vivait au jour le jour. La viande préparée pour aujourd'hui doit être consommée sur-le-champ et partagée avec d'autres; demain, quelqu'un d'autre lui rendra sa politesse. Mettre de l'argent de côté pour les mauvais jours, épargner aujourd'hui pour pouvoir se procurer demain un article qui vous tente, ce sont là des idées que l'Indien a du mal à comprendre et à accepter.

Il lui a également été difficile de se remettre de la désorganisation sociale des tribus qui a suivi l'arrivée des colons européens. En conséquence, beaucoup nourrissent certaines préventions vis-à-vis du Blanc. Ils hésitent à accepter les valeurs et les normes d'une civilisation fiévreuse qui leur est étrangère.

Graduellement, à mesure que la conscience des Canadiens s'éveille, l'Indien est accepté de plus en plus comme citoyen canadien. Les jeunes poussent plus loin leur instruction et quittent les réserves en quête d'emplois dans les villes. Déjà, on trouve des Indiens dans des secteurs comme le droit, la médecine, les soins infirmiers, l'enseignement, l'administration des affaires, la radio et la télévision, aussi bien que dans les usines et les bureaux. Beaucoup occupent des emplois de techniciens spécialisés.

C'est là la preuve que s'il peut s'instruire et occuper un emploi stable, l'Indien est capable de se tirer d'affaire aussi bien que les autres dans la société canadienne.

Il a le droit d'attendre des autres Canadiens des preuves de compréhension plutôt que de sympathie, de respect plutôt que de condescendance.

### **LE DÉFI DE L'ÉDUCATION**

Les Indiens se rendent compte de plus en plus que, sans une instruction de base suffisante, ils n'auront toujours que des possibilités limitées d'emplois et qu'ils ne pourront ni réaliser leurs aspirations ni donner toute leur mesure.

Pour l'année scolaire 1962-1963, 50,549 élèves (près du quart des Indiens du Canada) ont fréquenté l'école; le coût de cette instruction s'est établi à près de 29 millions de dollars. Beaucoup d'Indiens éprouvent des difficultés qui sont épargnées aux élèves d'autres races. En raison de leurs traditions culturelles différentes, ils doivent s'adapter, à l'école, à une civilisation occidentale qui leur est étrangère. Comme la langue est l'instrument essentiel de communication, ils doivent apprendre le français ou l'anglais. Règle générale, ils ont appris au foyer leur propre langue, dont la structure est différente de celle des langues européennes. Souvent, ils s'expriment communément à la maison dans leur langue maternelle. La plupart pensent dans cette langue, ou du moins, leur pensée est façonnée par leur culture propre. Dans beaucoup de cas, le foyer n'est guère propice à l'étude.

Des relevés indiquent, cependant, que si des chances égales lui sont offertes, l'élève indien se révèle tout aussi curieux, tout aussi éveillé et tout aussi intelligent que les autres enfants.

L'Indien peut fréquenter les écoles indiennes, où il restera au milieu des siens; ou, — c'est le cas le plus fréquent maintenant, — les écoles indiennes durant les premières années et les écoles provinciales au niveau supérieur. La Direction des affaires indiennes est désireuse de placer autant que possible les élèves indiens dans des écoles non indiennes.

Il y a deux groupes principaux d'écoles indiennes (externats et pensionnats) et deux groupes secondaires (écoles saisonnières et écoles d'hôpitaux).

**EXTERNATS** — Il y a 363 écoles élémentaires dans les réserves; elles sont fréquentées par 20,971 élèves, soit près de la moitié des enfants indiens d'âge scolaire du Canada.

**ÉCOLES SAISONNIÈRES** — Dans certaines régions du Nord, il est possible d'établir des externats saisonniers aux endroits que rallient les bandes migratoires durant l'été. Bien qu'elles ne puissent donner à l'enfant qu'un enseignement restreint, ces institutions lui permettent de rester en contact avec le mode de vie de ses parents, lequel se limite au piégeage, à la chasse et à la pêche, et sera peut-être le sien plus tard. Les écoles saisonnières se transforment de plus en plus en externats, à mesure que les collectivités se stabilisent.

**PENSIONNATS** — Ils sont destinés aux enfants sans foyer, aux orphelins, à ceux dont les parents sont hospitalisés ou incapables de s'occuper d'eux. Des pensionnats, 60 sont la propriété du gouvernement et sont administrés par l'Église catholique (presque tous par les Oblats), l'Église anglicane du Canada, l'Église unie et l'Église presbytérienne. Cinq écoles appartiennent à des Églises et font l'objet de subventions gouvernementales annuelles. Huit sont des auberges. Les pensionnaires fréquentant les classes sont au nombre de 7,544; 2,605 autres enfants sont des externes; 1,910 logent dans les pensionnats et de ce nombre 1,605 fréquentent des écoles non indiennes et 305 des écoles indiennes.

**ÉCOLES D'HÔPITAUX** — Il y a six écoles établies dans des sanatorias.

Les écoles indiennes suivent le programme provincial et reçoivent la visite d'inspecteurs provinciaux.

Ces dix dernières années, l'intégration des élèves indiens dans les écoles ordinaires a progressé à une allure extraordinaire. En 1949, 1,406 élèves indiens fréquentaient ces institutions; pour l'année scolaire 1962-1963, leur nombre est passé à 18,549.

La Direction des affaires indiennes a pour principe de ne pas établir d'écoles secondaires, même si certaines de ses institutions offrent des cours du niveau secondaire. La plupart des élèves indiens fréquentent donc les institutions secondaires provinciales et, au besoin, le gouvernement paie la pension de ceux qui doivent demeurer ailleurs que chez eux. Bien que

le pourcentage des enfants indiens qui passent de la huitième année à l'école secondaire soit inférieur à la moyenne générale, il y a accélération indiscutable; en 1949, 611 Indiens fréquentaient les classes de la neuvième à la treizième année; en 1963, le nombre correspondant était de 3,830.

Les parents indiens se rendent de plus en plus compte des avantages d'une bonne instruction. En 1957, les conseils de bande ont été autorisés à élire des comités scolaires. Quarante ont été formés jusqu'ici. Ils encouragent l'assiduité et la ponctualité, prennent soin des propriétés et surveillent l'activité extra-scolaire. Ils aident aussi à stimuler l'intérêt des parents et des collectivités pour l'instruction. En outre, on compte, dans les réserves, plusieurs associations de parents et maîtres.

### **L'INDIEN AU TRAVAIL**

En ce milieu du vingtième siècle, 90 p. 100 environ des Indiens subviennent à leurs besoins en occupant plus d'un emploi. Leurs habitudes de travail, bien qu'elles évoluent lentement, sont encore axées sur l'embauchage saisonnier. C'est là une importante caractéristique, pas très connue, de la vie indienne.

Des Indiens demeurent et travaillent dans les réserves; d'autres habitent les réserves mais travaillent à l'extérieur, voyageant chaque jour ou en fin de semaine; d'autres encore vivent et travaillent dans des collectivités non indiennes et ne reviennent chez eux qu'à l'occasion.

Certaines gens s'imaginent encore que l'Indien ne peut être que trappeur, chasseur, vannier ou cultivateur. Pourtant, il a autant de façons de gagner sa vie que les autres Canadiens. Il pêche en haute mer sur le littoral de l'Ouest; il exploite des ranchs dans les Prairies; il est directeur des ventes à Montréal, employé d'usine à Peterborough, cultivateur de pommes de terre dans les provinces Maritimes. Il est encore sculpteur sur bois, constructeur de routes, mineur, bûcheron. Tout dépend de ses aptitudes, de son instruction, de ses ambitions et de l'endroit qu'il habite.

Des Indiens ont pénétré dans des domaines aussi divers que le commerce, les relations extérieures, le hockey professionnel, les soins infirmiers, le droit, l'Eglise et la médecine. La

Direction des affaires indiennes emploie 110 Indiens comme instituteurs et 140 travaillent dans les bureaux des agences, les bureaux régionaux et le bureau central.

Dans la réserve même, l'Indien élargit son champ d'activité. Pour l'aider dans ses petites entreprises commerciales, la Direction des affaires indiennes a établi une caisse renouvelable de \$350,000. En raison du nombre des demandes, la somme a été portée plus tard à un million. L'objet de cette caisse est d'assurer des prêts à court terme. Les prêts, remboursables sur des périodes allant jusqu'à cinq ans, comportent un intérêt simple de 5 p. 100. On peut également faire appel aux fonds publics pour assurer aux Indiens l'équipement et le matériel dont ils ont besoin pour participer à des entreprises de développement économique. Les fonds de la bande sont aussi utilisés à ces fins.

### **AIDE AUX JEUNES**

En 1957, la Direction des affaires indiennes a lancé un programme de placement pour aider les Indiens à se trouver du travail tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves.

Ce programme était devenu nécessaire. L'amélioration de la santé publique s'était accompagnée d'une forte augmentation de la population indienne; de grands progrès avaient été réalisés sur le plan de l'instruction; la transformation de la vie économique dans les réserves obligeait les Indiens de plusieurs régions à passer de l'exploitation des ressources naturelles à des emplois rémunérés. On a reconnu que l'avenir de beaucoup d'Indiens, surtout des jeunes qui avaient la possibilité de pousser plus loin leurs études, exigeait leur intégration dans l'économie industrielle du Canada.

Le programme était administré au début par trois fonctionnaires. Il y en a maintenant 17, à Vancouver, Prince-George, Whitehorse, Fort-Smith (T.N.-O.), Edmonton, Calgary, Saskatoon, Winnipeg, Le Pas, North Bay, London, Toronto, Québec, Amherst, Nanaimo, Régina et Port Arthur. Un expert a aussi été nommé à Thompson pour étudier les possibilités d'emploi dans l'industrie minière du Nord du Manitoba.

Voici les buts du programme: avec le concours du Service national de Placement, aider les Indiens à se trouver du

travail dans des champs d'activité plus variés que par le passé; offrir de l'assistance et des moyens de formation aux Indiens qui dépendent en ce moment d'une économie axée sur les récoltes sauvages et sur la faune afin de les mettre en mesure de gagner leur vie comme salariés; choisir des Indiens possédant déjà la formation et l'expérience nécessaires pour faciliter leur adaptation permanente à la société industrielle.

Ce programme comporte deux aspects distincts: placement général et placement permanent.

PLACEMENT GÉNÉRAL — Le but est de placer autant d'Indiens que possible dans des emplois rémunérés, initialement comme manoeuvres, surtout dans les industries primaires. Cette partie du programme est principalement destinée à ceux qui habitent les régions les plus éloignées des centres industriels. Dans leur milieu naturel, les Indiens sont d'excellents travailleurs, par exemple, quand il s'agit du déblaiement des routes, de la coupe du bois de pulpe, de l'exploitation forestière, de la construction, de travaux miniers et de la lutte contre les feux de forêt.

PLACEMENT PERMANENT — C'est un plan très sélectif, destiné surtout à aider les jeunes gens à franchir le fossé qui sépare la vie dans les réserves de la vie urbaine. Dans le sud de la Colombie-Britannique, le sud de l'Ontario, le Québec, et dans les provinces Maritimes aussi, la plupart des candidats participent au programme après avoir suivi des cours supérieurs ou des cours de formation professionnelle, donnés sous les auspices de la Direction. Dans d'autres régions où les normes éducatives sont moins élevées, on procède de façon un peu différente. Bien que le nombre des participants possédant une instruction supérieure augmente, la plupart ne sont préparés à aucun travail spécialisé et n'ont que des rudiments d'instruction. Règle générale, ils ont besoin de cours de perfectionnement et d'orientation sociale, suivis d'une formation professionnelle ou d'un apprentissage proprement dit, pour devenir aptes à occuper des emplois.

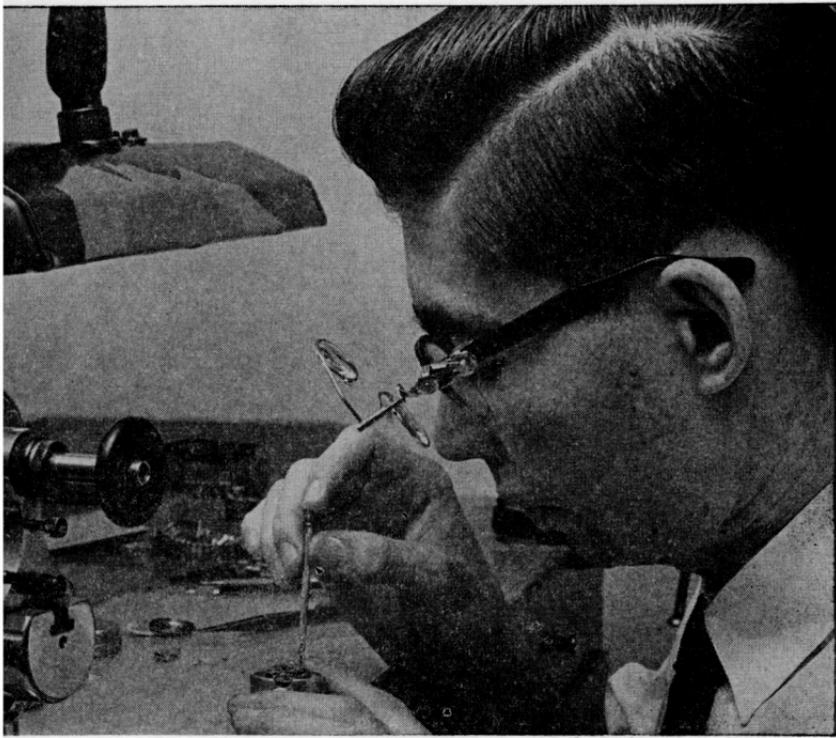
Le passage de la réserve à la ville pose des problèmes, du fait surtout que ces jeunes gens doivent en même temps s'adapter à une autre culture. L'ennui guette dans les villes la plupart des ruraux, qu'il s'agisse d'Indiens ou autres. Dans beaucoup de centres urbains, il existe maintenant des cercles

sociaux où l'Indien peut rencontrer ses amis. Le Club des jeunes Indiens de Toronto en est un exemple caractéristique. Les jeunes s'y réunissent tous les quinze jours, dirigent leurs propres réunions, jouent au basketball ou à d'autres jeux, organisent des danses et des soirées et souvent invitent des non-Indiens à se joindre à eux.

Un deuxième problème se pose du fait que l'Indien n'est préparé à aucune des tâches qu'offre une société urbaine. Grâce à la formation professionnelle, il apprend de nouveaux métiers. Cependant, il ignore jusqu'aux plus élémentaires conventions sociales: nécessité d'être diligent et ponctuel, entrevues entre employeur et employés, syndicats ouvriers, déductions à la source, impôt sur le revenu, assurance-chômage, plans de pension, indemnisation des accidents du travail, commodités de crédit des centres non indiens.

Le troisième problème est d'ordre personnel: l'Indien doit s'adapter à une société nouvelle. Le personnel de placement l'aide de ses conseils. Pour celui qui a besoin d'une direction suivie, on a recours aux organismes de bien-être. Dans plusieurs centres, des accords officiels ont été conclus avec des agences familiales qui assument cette direction dans les cadres du programme général d'établissement des Indiens.

Depuis les débuts du programme de placement, on a trouvé des emplois saisonniers à des milliers d'Indiens. En outre, 1,600 jeunes gens ont été casés dans des emplois permanents au sein de collectivités non indiennes. Ils sont la preuve vivante qu'avec de l'aide et une bonne formation, l'Indien peut apporter une réelle contribution à l'économie du pays.



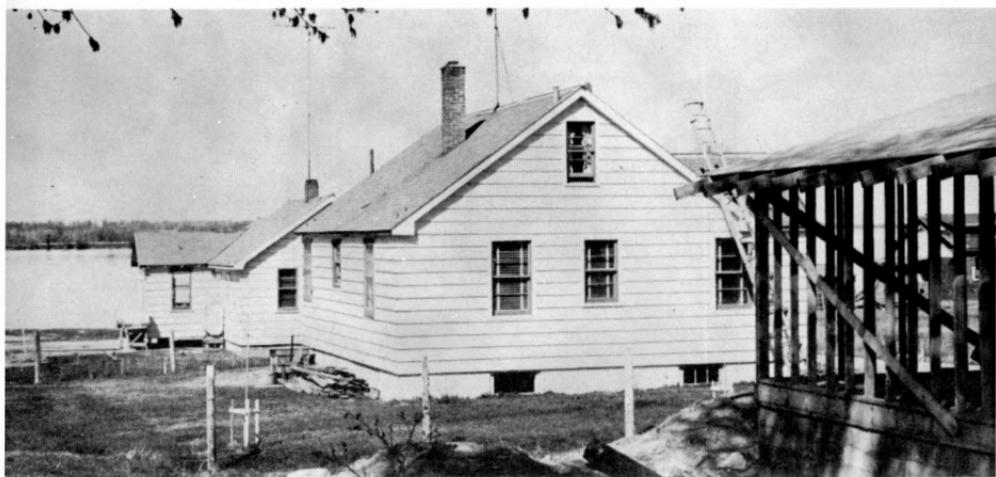
*Un jeune Indien, qui a fréquenté une école de Métiers du Manitoba, répare aujourd'hui des montres dans une bijouterie.*



*Hier...*



*La pêche commerciale est une source de revenu*



*Aujourd'hui*



*L'art est un domaine où l'Indien excelle*

*C'est l'heure du repas à l'hôpital Charles Camshell d'Edmonton*





*Formation professionnelle du futur mécanicien*

*La «corvée» du piquage du couvre-pieds*





*Institutrices indiennes diplômées à l'Externat central d'Ohsweken*

*Le chef Mary Pius, de Fort-Georges (C.-B.).*



## PRODUITS DE LA NATURE

Pour la moitié des Indiens du Canada, les ressources naturelles sont la principale source de revenu. Ces Indiens se livrent au piégeage, à la pêche ou à l'abattage du bois. Ils font aussi d'autres travaux saisonniers pour accroître leurs gains.

La chasse, le piégeage, la pêche, l'artisanat, la cueillette des baies, du riz et des pommes de terre, les fonctions de guide forestier ou la chasse aux grenouilles, toutes ces occupations exercées à temps perdu aident la plupart des autres Indiens, même ceux qui ont des emplois permanents, à arrondir leur revenu.

On veut encourager les Indiens à se chercher des emplois à plein temps et à profiter d'un revenu stable. Mais il y en a qui préfèrent gagner leur vie à récolter les produits de la nature et d'autres qui ne peuvent faire autrement parce qu'ils habitent des régions reculées.

En dépit des fluctuations du marché, le castor demeure la plus importante source de revenu et d'alimentation là où le piégeage constitue le principal gagne-pain.



*Mary Anne Isik coud les trous des pattes dans une peau de castor.*

Dans les zones de protection des animaux à fourrure du Québec, par exemple, les Indiens, en 1961, ont obtenu 23,700 peaux de castor qui leur ont rapporté \$306,500. Cependant, pour ces trappeurs nomades, le quart de million de livres de viande que ce gibier a fourni a eu la même importance.

La Direction, dont l'objectif à long terme est de redonner à cette industrie fondamentale sa stabilité économique, travaille en étroite collaboration avec la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario et le Québec. De vastes étendues ont été mises de côté pour le piégeage; des castors et d'autres animaux à fourrure ont souvent été amenés puis relâchés dans les secteurs réservés à cette fin; on pratique la conservation sur une grande échelle et on a mis au point de nouvelles méthodes administratives. L'un des faits les plus dignes d'être soulignés, c'est que les trappeurs indiens participent eux-mêmes au programme à titres d'associés. Les gardes-chasse n'ont plus à intervenir pour faire respecter les règlements ayant trait à la conservation. Les trappeurs s'y conforment non pas par contrainte, mais parce qu'ils réalisent qu'il y va de leur propre intérêt.

On a constaté que l'Indien pratique la conservation mieux que quiconque: durant la période de développement de ces zones de protection, pas une seule poursuite n'a été intentée. Les fonctionnaires surveillent le dénombrement, déterminent les contingents, recueillent, classent et expédient les peaux vers les débouchés assurés et remettent le produit de la vente aux Indiens.

La première initiative en vue de relever le commerce des fourrures a été le programme de conservation du rat musqué lancé dans le delta de la Saskatchewan, près de le Pas, au Manitoba; en vingt ans, il a rapporté plus de 2 millions de dollars aux trappeurs. Le revenu annuel obtenu des fourrures en Saskatchewan est maintenant de 2 millions et demi; 80 p. 100 des trappeurs de cette province sont des Indiens ou des Métis.

En dépit de ces programmes de développement, planche de salut de nombreuses bandes du Nord, le piégeage demeure pour l'Indien un moyen précaire de gagner sa vie car il est subordonné aux cycles de la nature et aux caprices du marché.

L'essor remarquable de la pêche commerciale a joué un rôle encore plus important pour l'économie indienne. Les Indiens du littoral ouest se livrent depuis longtemps avec succès à cette activité et leur industrie de la pêche au saumon, au crabe, au hareng et au flétan est bien organisée. Beaucoup sont propriétaires de leurs propres senneurs et concluent leurs propres ententes avec les conserveries. Cependant, comme la concurrence est de plus en plus vive, seuls les pêcheurs les mieux outillés peuvent continuer de gagner leur vie dans cette industrie.

Ces dernières années, c'est dans les lacs intérieurs que la pêche commerciale a le plus évolué.

Pour permettre aux Indiens de soutenir la concurrence, on leur a fourni des filets et de l'équipement dont ils acquittent le coût par versements. Dans les régions où les frais de transport sont élevés, le gouvernement fédéral lui-même a mis sur pied des entreprises commerciales.

Sur les rives est de la baie James, par exemple, des spécialistes ont aidé les Indiens à monter une industrie rentable de la pêche à l'esturgeon. Le poisson est expédié par avion jusqu'au chemin de fer le plus rapproché où il est congelé et expédié à Montréal pour y être vendu aux prix courants.

Parmi les occupations saisonnières, la cueillette du riz donne une bonne idée de la mesure dans laquelle les caprices de la nature peuvent influencer sur le revenu des Indiens. On récolte le riz dans le sud du Manitoba, dans la région de Kenora, en Ontario, et autour des lacs Rice et Mud, dans la région de Peterborough. Au Manitoba, la récolte de 1953 a été de 29,000 livres; trois ans plus tard, elle a atteint le sommet de 488,000 livres et l'année suivante, elle baissait à 88,000 livres.

La chasse aux grenouilles est une nouvelle source d'emploi saisonnier pour les Indiens du Manitoba. Elle a été inaugurée en 1957 par des compagnies qui voulaient assurer du travail aux pêcheurs pendant la morte saison. Ces grenouilles sont expédiées dans le mid-west américain. Les grosses servent à l'alimentation et les petites aux expériences de laboratoire.

Les emplois saisonniers sont très variés. Les Indiens des provinces Maritimes récoltent des huîtres dans la baie de Malpèque (I.P.-E.), aident à la cueillette des pommes de terre et des baies au Canada et dans le Maine, coupent des arbres de Noël, pêchent le homard et fabriquent des mannes pour les pommes de terre.

Les Indiens du Québec sont des guides réputés. Ceux de l'Ontario trouvent des emplois saisonniers dans les régions en culture du sud-ouest de la province. Dans les Prairies et dans la région de Caribou, en Colombie-Britannique, des Indiens travaillent à la récolte du foin et à la coupe de poteaux de clôture pour les fermes d'élevage et de culture. Beaucoup d'Indiens de l'Ouest émigrent vers les champs de betteraves de l'Alberta et du Manitoba et vers les champs de fruits et de houblon des Etats d'Orégon et de Washington.

### **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL**

Au Canada, on compte 22 hôpitaux, 30 dispensaires, 79 centres d'hygiène et 33 infirmeries pour les Indiens et les Esquimaux. Ces institutions sont administrées par les services de santé des Indiens et du Nord du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

On traite aussi des Indiens dans les hôpitaux locaux. Les médecins et les dentistes assurent un service à temps partiel dans leurs propres collectivités. Dans le Nord, des centaines de travailleurs bénévoles des petits avant-postes distribuent les fournitures médicales et administrent les premiers soins.

La tuberculose, autrefois fléau redoutable, est en régression. Si la maladie n'est pas encore enrayée, son incidence décline chaque année.

Ainsi, des services de santé sont assurés à plus de 2,200 réserves dont beaucoup sont situées dans des régions isolées. L'infirmière diplômée, dont le domicile est en même temps un dispensaire, y joue un rôle de premier plan. Elle soigne les malades non hospitalisés et dirige les cliniques pour bébés et pour futures mamans. Elle insiste sur la nécessité de la propreté à la maison. Elle enseigne aux enfants dans les écoles, donne des cours de premiers soins et de soins à la maison.

Elle organise vaccination et radiographies. Son travail est une leçon continue d'hygiène publique et son influence s'étend à tous les foyers. Dans quelques régions, la médecine de l'homme blanc reste suspecte.

La Direction des affaires indiennes ou les services de santé provinciaux aident à leur sortie de l'hôpital les Indiens physiquement handicapés. La plupart des provinces étendent leur enseignement professionnel aux Indiens. Quelques-uns d'entre eux, cependant, ont besoin de cours supplémentaires pour être admissibles à ces classes de formation professionnelle. Il faut aussi leur apprendre à s'adapter à une société différente de la leur.

En Alberta et au Manitoba, on a mis en oeuvre une nouvelle formule de réadaptation. Lorsque des jeunes gens choisis, habituellement célibataires et désireux d'être préparés à travailler à la ville, sortent guéris d'une institution, on leur assure une formation qui les aide à passer de la vie d'hôpital à la vie normale. A Edmonton, les hommes, et parfois les femmes, sont logés dans des familles de la ville et la Division des affaires indiennes assure leur formation. A Brandon, ils sont transférés au pavillon de réadaptation du sanatorium où règne une atmosphère sympathique, presque familiale. Dans ces deux centres, les jeunes reçoivent non seulement une formation académique et professionnelle mais sont initiés aux habitudes quotidiennes d'une civilisation non indienne. Des Indiens, anciens patients dans les hôpitaux, occupent maintenant des emplois de sténographes, de coiffeurs, de téléphonistes, de cordonniers, d'ébénistes, de mécaniciens et ainsi de suite.

Dans d'autres provinces, la réadaptation est poursuivie sur une base individuelle et à une fin particulière. Dans le domaine plus étendu du bien-être social, des changements marqués se sont produits en ces dernières années. La Direction des affaires indiennes ne tente pas d'organiser des services qui seraient une répétition de ceux des agences de bien-être provinciales, municipales et privées. Sa politique consiste plutôt à s'entendre avec ces organismes pour qu'ils offrent aux Indiens les mêmes services qu'au reste de la population.

Il y a quelques années, les Indiens étaient généralement considérés comme des pupilles de la Couronne; ce temps est révolu. Il existe de plus en plus de nos jours une collaboration efficace entre les trois niveaux de gouvernement et les organismes privés. Hors des réserves, les Indiens peuvent maintenant profiter de la plupart des services de bien-être des provinces, des municipalités et des institutions privées, au même titre que n'importe quel autre citoyen. De plus, tous les Indiens ont droit aux prestations de sécurité sociale comme les allocations familiales, la pension de sécurité de la vieillesse, l'assistance-vieillesse, ainsi que les allocations aux aveugles et aux invalides. Ils sont également admissibles à l'assurance-hospitalisation et à l'assurance-chômage.

Des progrès ont aussi été réalisés dans les réserves. A l'heure actuelle, des services d'aide à l'enfance existent dans certaines réserves de la Nouvelle-Ecosse, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Colombie-Britannique, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. En plus des nombreux travailleurs sociaux professionnels attachés à des programmes provinciaux accessibles aux Indiens, la Direction en emploie 17 autres pour l'exécution de son programme général de bien-être.

On étend graduellement aux réserves les autres principaux programmes provinciaux de bien-être social. En Ontario, par exemple, les bandes indiennes administrent leur propre programme de secours, aux termes de la loi provinciale. Elles désignent leurs propres administrateurs rémunérés pour ces services et ont droit aux mêmes subventions provinciales que les autres municipalités.

Dans les régions où il n'existe pas de programme provincial, les Indiens des réserves peuvent compter sur l'aide de l'agence indienne locale en matière de bien-être. L'aide fédérale y est comparable à celle dont profitent les autres collectivités du voisinage.

Cette nouvelle politique se reflète dans la façon dont l'assistance est fournie. En avril 1959, l'ancien système de distribution de denrées alimentaires déterminées a été aboli. Maintenant, les secours sont accordés sous forme d'argent liquide ou de bons de crédit avec lesquels l'Indien peut

acheter la nourriture qu'il veut. Le montant des prestations a, du même coup, été porté au même niveau que celui des prestations que touchent les autres Canadiens.

De plus en plus, les bandes de réserves les plus progressives assument la direction de leur propre programme de bien-être; les comités de bien-être jouent un rôle important dans cette évolution.

## **LA COLLECTIVITÉ INDIENNE**

En 1945, en face d'une explosion démographique dans des réserves où bien peu de nouvelles habitations avaient été construites depuis vingt ans, le gouvernement fédéral a lancé un grand programme destiné à procurer des logements aux Indiens.

Par suite de la crise économique et des années de guerre, 75 p. 100 des habitations indiennes laissaient à désirer. En regard des normes générales, beaucoup de réserves ressemblaient à des agglomérations de taudis. La plupart étaient surpeuplées. Il fallait à tout prix de nouvelles habitations. Les mauvaises conditions de logement risquaient de faire échouer les programmes de santé et d'instruction.

Le gouvernement offre maintenant chaque année des subventions au logement à la condition que le propriétaire contribue le plus possible au coût de l'habitation sous forme de matériaux, de main-d'oeuvre et d'argent. Dans certains cas, l'Indien ne peut offrir que son travail. Durant la décennie terminée en 1962, 10,886 nouvelles habitations ont été construites.

En 1960, une étude a révélé que près de 25 p. 100 des maisons des réserves étaient encore loin d'être convenables et qu'il faudrait construire 7,000 nouvelles habitations aussitôt que possible. Le gouvernement a porté à \$2,000,000. la subvention au logement en 1958 et les caisses des bandes et les particuliers y ajoutent chaque année un supplément de 2 millions de dollars. Au cours des cinq dernières années, on a construit 6,180 nouvelles habitations. Bien que la population augmente, le retard est corrigé peu à peu.

Le gouvernement fournit des fonds parce que, d'après le régime foncier en vigueur dans les réserves, l'Indien ne peut offrir de garantie collatérale; les sources ordinaires de crédit à des fins de logement lui sont donc fermées. Pour pallier cet inconvénient, le gouvernement fédéral est à dresser des plans en vue de l'établissement d'une caisse de prêts au logement.

La Direction des affaires indiennes s'est donné pour objectif à long terme d'assurer aux collectivités indiennes des conditions convenables de logement et d'hygiène. Elle veut aussi leur procurer les services indispensables qui pourront servir de base, sur les plans de l'économie, de l'instruction, de la santé et du bien-être, à un vaste programme de réadaptation visant à l'intégration éventuelle des Indiens dans les cadres provinciaux et municipaux de la société canadienne.

Dans le domaine du logement, il est essentiel que l'Indien apprenne à s'aider lui-même. Théoriquement, si nous étions disposés à y mettre le prix, il serait possible d'assurer à toute famille indienne une maison de type ranch de trois chambres à coucher. Adopter une telle attitude paternaliste entraverait l'action du gouvernement qui veut que l'Indien contribue lui-même à améliorer ses conditions de logement. La Direction des affaires indiennes tend à inculquer la fierté à l'Indien: fierté de sa personne, de sa maison, de sa collectivité. Elle croit qu'un programme énergique d'assistance visant à améliorer les collectivités est un des moyens les plus sûrs de les sortir d'un cercle vicieux: maisons délabrées, chômage, apathie, maladie, mauvaise alimentation, maux qui s'enchaînent et qu'il faut faire disparaître.

Ainsi, la Direction pourrait préparer des modèles de maisons préfabriquées en dehors des réserves et les faire monter par des ouvriers spécialisés qu'elle ferait venir dans les localités indiennes. Cette initiative pourrait assurer des logements à prix excessivement modique mais le propriétaire serait alors dispensé de toute contribution sauf celle du remboursement en espèces. Or, c'est précisément cette contribution que l'Indien est le moins en mesure d'apporter à la construction de sa maison, du fait du niveau très bas de son revenu. Par

conséquent, sa participation doit surtout consister en travail et s'appuyer sur un programme collectif pour l'apport des matériaux. L'Indien devrait participer à la préparation des plans, au financement, à la construction et, plus tard, à l'entretien de sa maison.

Un des problèmes au sujet du relèvement de l'habitation chez les Indiens est, dans une foule de cas, l'éloignement des réserves des collectivités non indiennes et des services urbains. Les maisons des réserves, surtout dans les provinces des Prairies, sont souvent très disséminées de sorte que les services hydro-électriques y sont coûteux et qu'on ne peut songer à l'installation de canalisation d'eau et d'égouts. Grâce à l'électrification de plus en plus poussée des réserves, il devient possible, à l'aide de puits et de systèmes à pression, d'installer l'eau courante.

D'ici dix ans, on verra de grandes transformations dans le domaine du logement; la principale sera la méthode foncièrement nouvelle que le gouvernement est en voie de mettre au point. Elle consistera à réduire graduellement les subventions au logement et à les remplacer par une caisse de prêts au logement à mesure que le revenu des Indiens augmentera. Il sera nécessaire de modifier la loi sur les Indiens afin d'assurer une garantie suffisante des prêts et d'autoriser les conseils de bande à fournir leur concours, tout comme les municipalités ordinaires participent au programmes de suppression des taudis et d'entreprises de logements à loyer modique, aux termes de la loi nationale sur l'habitation.

La vie collective dans les réserves est essentiellement rurale. Bien que les maisons soient d'habitude échelonnées le long de routes de campagne, des centres sont établis à certains carrefours et, dans beaucoup de régions, il y a de gros villages. Comme beaucoup de ruraux, les Indiens organisent eux-mêmes leurs loisirs. Certaines bandes, utilisant leurs propres fonds, ont aménagé des salles communautaires; d'autres se servent des salles paroissiales ou des salles de concert des écoles pour des danses et diverses réunions. Il y a des troupes de scouts et de guides. Les jeunes ont des équipes sportives, surtout de hockey, de baseball et de balle molle.

Ces équipes font souvent partie de ligues non indiennes. L'école et l'église sont, règle générale, le centre de cette activité.

Les cercles de ménagères jouent un rôle de premier plan dans la réserve. Par leur organisation et les qualités de leurs membres, ces cercles ressemblent beaucoup aux Women's Institutes. Ils permettent aux femmes de se réunir pour échanger des idées et discuter des projets d'amélioration de la collectivité. Ils sont maintenant au nombre de 160 environ; dans le nord et le sud de l'Ontario, ils préparent leurs propres conférences régionales.

Ces cercles aident souvent les mères indiennes nécessiteuses; ils organisent des réunions à Noël et les pique-niques l'été; ils distribuent des bourses aux étudiants méritants; ils enseignent des métiers, participent à des conférences sur l'art ménager, la santé et l'instruction et recueillent des fonds en organisant des soirées et des parties de cartes.

Les femmes appartiennent également à de nombreuses associations religieuses. Elles prennent une part très active à l'administration locale. Elles mettent sur pied des projets d'amélioration des maisons et organisent des concours de jardinage. Elles assistent à des cours de formation de chefs et à des cours de métiers.

Grâce à cette activité, l'Indienne exerce de plus en plus d'influence. Elle occupe un rang nouveau et important dans la vie indienne.

## **VERS L'AUTONOMIE**

La participation de plus en plus active de l'Indien aux affaires de sa propre bande est un des progrès les plus significatifs des dix dernières années. Les bandes indiennes ont toujours été gouvernées par des chefs et, habituellement, elles sont aussi dotées d'un conseil. La loi sur les Indiens définit simplement le mode d'élection des conseils ainsi que leurs pouvoirs d'édicter des règlements pour le gouvernement de chaque bande.

Un conseil de bande peut être choisi sous le régime de ce qu'on appelle «la coutume de la bande» (règle générale,

dans le passé, cela voulait dire à vie) ou par le système «électif», les conseillers étant élus par scrutin secret pour un mandat de deux ans. Depuis quelques années, de plus en plus de bandes ont recours au système électif, surtout dans l'Ouest. En 1949, neuf bandes seulement, dans les quatre provinces de l'Ouest, choisissaient leurs conseils d'après le système électif. Aujourd'hui, il y en a 242. En tout, 320 bandes élisent leurs conseils pour un mandat de deux ans; dans 181, on tient encore compte pour le régime d'élection de la «coutume de la bande».

Dans les conseils, le nombre des membres varie. Chacun compte un chef et de deux à douze conseillers, suivant le chiffre de population.

Comme pour beaucoup d'aspects de la vie indienne, il est difficile de généraliser en matière de conseils de bande. Quelques-uns, comme celui des Six Nations, près de Brantford, élisent des conseillers par arrondissement et tiennent des réunions hebdomadaires; ils suivent rigoureusement la procédure parlementaire. Ils désignent et paient leur propre secrétaire et leurs employés «municipaux». Il arrive à d'autres conseils, représentant des bandes dispersées, de tenir des réunions seulement deux ou trois fois par année ou lorsque les conseillers peuvent se trouver ensemble, par exemple, aux camps d'été. Le degré d'évolution des bandes indiennes du Canada et de leurs conseils varie énormément.

Le gouvernement a pour principe d'encourager les bandes à assumer de plus en plus la direction de leurs propres affaires.

En 1951, les Indiennes ont voté pour la première fois aux élections de bandes. Depuis lors, elles participent activement à la politique; au début de 1963, 4 étaient chefs de bande et 73 siégeaient aux conseils.

Des femmes ont aussi été désignées comme trésorières et secrétaires de conseils de bande, comme membres des comités d'hygiène, des comités scolaires, des groupes d'enquêteurs des services de bien-être, et récemment, comme administrateurs du bien-être.

Aux côtés des hommes, elles collaborent à l'évolution des 564 bandes indiennes du Canada.

Les perspectives sont encourageantes. Bien qu'il passe par une sorte de transition entre le traditionalisme et la technologie, l'Indien a maintenant l'occasion, plus que jamais, de s'instruire et de se spécialiser.

De leur côté, les autres éléments de la population peuvent faciliter à l'Indien son adaptation à notre société en apprenant à mieux connaître ces premiers Canadiens et en adoptant une attitude plus bienveillante à leur endroit. Non seulement le gouvernement mais aussi les collectivités voisines des réserves indiennes peuvent favoriser et encourager l'intégration. On peut offrir des emplois aux Indiens et aux Indiennes, les accueillir dans les milieux sociaux et culturels, les recevoir dans les foyers, s'en faire des amis.

En ce milieu du vingtième siècle, voilà l'oeuvre à réaliser: elle exige le concours de l'Indien et des autres Canadiens.

*Le métier de guide est une source de revenus*





*De futurs menuisiers*

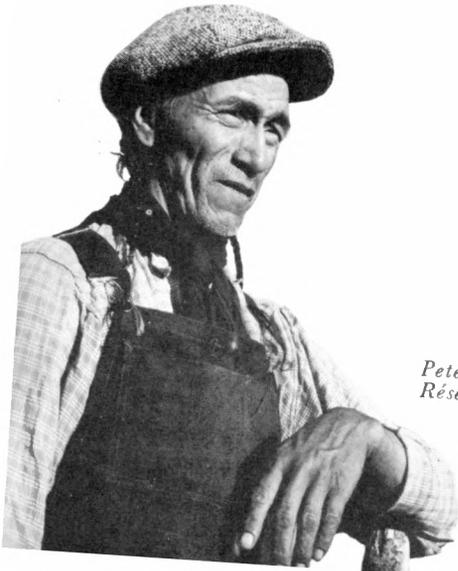


DIAND / MAINC



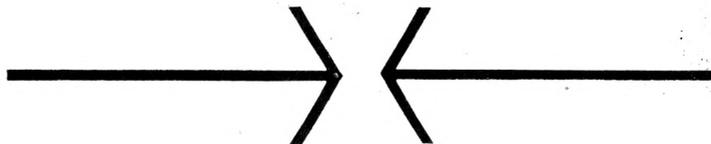
1000012041

LIBRARY  
DEPT. OF INDIAN AFFAIRS  
AND NORTHERN DEVELOPMENT  
R.C.D. JAN 30 1964 REÇU  
MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIANES  
ET DU NORD CANADIEN  
BIBLIOTHÈQUE



*Peter Prince, cultivateur,  
Réserve d'Indian-Springs (Man.).*

MINISTÈRE DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE L'IMMIGRATION



DIRECTION DES AFFAIRES INDIENNES

© Droits de la Couronne réservés

En vente chez l'Imprimeur de la Reine à Ottawa,  
et dans les librairies du Gouvernement fédéral  
dont voici les adresses:

OTTAWA

*Édifice Daly, angle Mackenzie et Rideau*

TORONTO

*Édifice Mackenzie, 36 est, rue Adelaide*

MONTRÉAL

*Édifice Aeterna-Vie, 1182 ouest, rue Ste-Catherine*

ou chez votre libraire.

Des exemplaires sont à la disposition des intéressés  
dans toutes les bibliothèques publiques du Canada.

Prix 25 cents

N° de catalogue Ci-71-764F

*Prix sujet à changement sans avis préalable*

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.

Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie

Ottawa, Canada

1964

Couverture et mise en page par Paul Arthur & Associés  
Ottawa